

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 mai 2006  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est**  
**occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante et unième année**

**Lettres identiques datées du 30 mai 2006, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente d'observation de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue de se détériorer en conséquence de la multiplication des attaques militaires et des mesures punitives illégales dirigées par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien. L'intensification de l'agression meurtrière de la puissance occupante contre la population civile sous son occupation exacerbe une conjoncture déjà tendue et fragile, menaçant de déstabiliser plus encore la situation dans le territoire palestinien occupé.

À cet égard, les forces d'occupation israéliennes ont effectué aujourd'hui un raid dans la bande de Gaza, pénétrant sur le territoire par voie terrestre pour la première fois depuis le retrait de Gaza en septembre 2005, et ont lancé une attaque à l'issue de laquelle ont été tués trois hommes palestiniens et un policier, palestinien également, qui s'était précipité sur les lieux avec des infirmiers. Au moins neuf autres civils, parmi lesquels un chauffeur d'ambulance et deux journalistes, ont en outre été blessés lors de cette attaque. Les forces d'occupation israéliennes ont continué de mener des attaques militaires et de perpétrer des assassinats dans toute la Cisjordanie, y compris dans le camp de réfugiés de Balata près de la ville de Naplouse et dans la ville de Qabatiya près de Tulkarem. En plus, notamment, des raids quotidiens et des arrestations et détentions illégales auxquelles procède la puissance occupante, et juste après l'attaque militaire menée dans le centre de la ville de Ramallah il y a à peine quelques jours, une telle intensification des assassinats et des attaques ciblés attise les frustrations et la colère de la population civile palestinienne et la situation risque de plonger dans une instabilité et des bouleversements plus profonds encore.



La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne peut garder le silence et doit accorder toute son attention à cette crise qui va en s'intensifiant, afin de mettre un terme aux violations du droit international par Israël, la puissance occupante, et de bloquer le dangereux engrenage d'un autre cercle vicieux de violence. Les attaques militaires constantes et la poursuite des autres violations graves du droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme, commises par la puissance occupante contre le peuple palestinien, déstabilisent la fragile situation sur le terrain et aggravent la crise humanitaire profonde dont la population souffre déjà. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités à cet égard et prendre les mesures nécessaires pour obliger Israël, la puissance occupante, à mettre fin à ses agressions militaires et aux violations visant le peuple palestinien et à respecter scrupuleusement toutes les obligations auxquelles il est tenu par le droit international.

La présente lettre fait suite aux 243 autres que nous vous avons déjà adressées depuis le 28 septembre 2000 concernant la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Dans ces lettres, dont la première est datée du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) et la plus récente du 25 mai 2006 (A/ES-10/333-S/2006/330), sont consignés tous les crimes commis depuis septembre 2000 par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien. De tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État, des violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, Israël, la puissance occupante, doit être tenu responsable et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

En conséquence, et comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 13 autres Palestiniens, dont deux enfants, ce qui porte à 3 880 le nombre total des martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000 (les noms des derniers martyrs identifiés figurent en annexe à la présente lettre).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Feda Abdelhady **Nasser**

**Annexe aux lettres identiques datées du 30 mai 2006,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente d'observation de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est\*  
(vendredi 26 mai-mardi 30 mai 2006)**

**Vendredi 26 mai 2006**

1. Mustafa Shehada Qassem
2. Mohammad Youssef Qassem (18 ans)
3. Arafah Basheer Zarandah (15 ans)

**Lundi 29 mai 2006**

1. Alaa Atef Jabr Hujair (décédé des suites de blessures reçues le 15 avril)
2. Abdel Muti Shakir Al-Err

**Mardi 30 mai 2006**

1. Tarek Ahmad Zakarnah
  2. Omar Abu Raddah (décédé des suites de blessures reçues le 29 mai 2006)
  3. Mohammad Khalil Mattar
  4. Youssef Abu Miza
  5. Osama Al-Nimri
  6. Hanni Al-Saqqa
  7. Sabri Abu-Qlaiq
  8. Abdel-Rahman Shanab
- 

\* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 880.